

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/03/2019

Dossier complet le :

11/03/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0082

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4 | 8 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17° Dispositif de captage des eaux souterraines Sous catégorie : b/	L'autorisation est demandée pour un maximum de 1 357 800 m <sup>3</sup> /an pour les forages des Goules (F1 et F2) exploités depuis 1988 pour F1 et début des années 2000 pour F2.  L'arrêté préfectoral du 07 octobre 2005 autorise actuellement un débit maximum de prélèvement de 155 m <sup>3</sup> /h (soit 1 357 800 m <sup>3</sup> /an).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet de cette demande consiste à continuer à exploiter les 2 forages pour l'adduction en eau potable des communes de Péliganne (quartiers hauts de la commune) et d'Aurons.

Ces 2 forages ont été mis en place :

- en 1987 pour F1
- en 1998 pour F2.

L'exploitation de ces forages a été autorisée par arrêté préfectoral du 07 octobre 2005. Cette autorisation a été accordée pour une période de 15 ans.

La Métropole Aix-Marseille-Provence va déposer en 2019, une demande de renouvellement d'exploitation.

Aucune modification des forages et des conditions d'exploitation (notamment concernant le débit) n'est prévue.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable des communes de Pélissanne et Aurons.

Les forages des Goules alimentent l'étage haut de Pélissanne (soit environ 55 % de la commune) ainsi que la totalité de la commune d'Aurons.

Le reste de la commune de Pélissanne (soit 45%) est alimenté par la source d'Adane située sur la commune de La Barben. Pour information, le captage des Goules sert de secours à la source d'Adane.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Il n'y aura aucune modification de l'état actuel, donc aucun travaux n'est prévu.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Prélèvement au maximum de 1 357 800 m<sup>3</sup>/an (identique à l'actuel, en effet l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2005 autorise un débit maximum de prélèvement de 155 m<sup>3</sup>/h soit 1 357 800 m<sup>3</sup>/an).

Volume prélevé en 2018 : 434 370 m<sup>3</sup>

Volume prélevé en 2017 : 474 940 m<sup>3</sup>

Les débits d'exploitation sont les suivants :

F1 : 130 m<sup>3</sup>/h

F2 : 130 m<sup>3</sup>/h

Les deux forages distants d'un dizaine de mètres, fonctionnent en alternance, le second étant en secours du premier.

Le fonctionnement des pompes est asservi au niveau du réservoir de la Penne Bonsour situé sur les hauteurs du site des Goules.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Autorisation au titre des articles R214-1 à 6 du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.2.0) et des articles L1321-1 à 10 du Code de la Santé Publique.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume annuel maximum prélevé	1 357 800 m3/an

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Pélessanne, le long de la RD68 (route d'Aurons).

Coordonnées GPS :

F1  
43.649520 N  
5.155256 E

F2  
43.649485 N  
5.155378 E

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du captage des Goules est situé dans : - la zone ZNIEFF de type II "plateaux de Vernègues et de Roquerousse" - la zone ZICO "plateau de l'Arbois, garrigues de Lançon et chaînes alentour" - le site Natura 2000 FR9310069 "Garrigues de Lançon et chaîne alentour" Cf Annexe 6
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU de Pélissanne indique les zones bruyantes situées à proximité des infrastructures de transport. Le captage des Goules se situe en dehors de ces zones qui sont localisées le long de la RD572 (Route vers St Cannat), de la RD72 (Route vers Salon) et de la RD15 (Route vers Lançon).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPR inondation est en vigueur sur la commune de Pélissanne. Il a été approuvé le 14 février 2002. Les forages ne sont pas situés dans les zones à risque.  Il existe également un PPR Séisme et mouvement de terrain approuvé le 13 mars 2018. Le site des Goules est en zone B1(Zi), exposé faiblement à l'aléa sismique.  Le risque feu de forêt est également présent sur la commune sans qu'un PPR incendie de forêt ne soit en vigueur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage des Goules a des périmètres de protection associés Cf Annexe 4
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages des Goules sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000 - Directive Oiseaux FR9310069 "Garrigues de Lançon et chaîne alentour" Cf Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 forages captent des calcaires karstifiés du Crétacé Inférieur (Hauterivien) dont l'épaisseur est de l'ordre de 50 m. Cette barre calcaire affleure sur la plateforme de captage, elle s'étend au Nord sur 500 m environ où elle est traversée en gorge par le ruisseau de La Goule dont le cours, sur ce segment est dominé en corniche par la RD68. Les forages F1 et F2 sont très proches l'un de l'autre (une dizaine de mètres) et ont une profondeur respective de 54 et 50 m.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des essais de pompage avaient été réalisés à l'occasion de la demande d'autorisation de prélever les eaux souterraines (qui a abouti à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2005). Ces essais ont permis de définir le débit d'exploitation. De plus, les conditions d'exploitation resteront inchangées par rapport à l'autorisation actuelle. A titre d'information, le rapport de l'hydrogéologue est joint en Annexe 9
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le massif situé au Nord du site des Goules est boisé (pinède - garrigue) et donc concerné par le risque feux de forêt. Il n'y a actuellement pas de PPR incendie en vigueur. Le périmètre de protection immédiate grillagé autour du forage est régulièrement entretenu.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le suivi réglementaire de la qualité des eaux est réalisé par l'ARS et par le délégataire (Agglopoie Provence Eau, filiale de la SEM). Un extrait du rapport annuel du délégataire est joint en Annexe 7. Entre 2013 et 2017, 100 % des analyses bactériologiques et physico-chimiques se sont révélées conformes.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une personne est chargée du suivi des forages. Les déplacements engendrés sont très réduits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Chacun des 2 forages est situé dans une fosse bétonnée fermée par un capot métallique et profonde d'environ 1,5 m. De plus, ces forages sont éloignés des habitations

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de prélèvement aucune mesure n'est nécessaire.

Les mesures relatives à l'entretien et à la surveillance seront décrites dans le dossier de demande d'autorisation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les conditions d'exploitation des forages n'étant pas modifiées par rapport à l'autorisation actuellement en vigueur, les impacts sur le paysage, le milieu humain, les milieux naturels sont nuls.

De plus, le renouvellement est soumis à demande d'autorisation conformément aux articles R214-1 à 6 et R181-49 du Code de l'Environnement et les articles L1321-1 à 10 du Code de la Santé Publique.

Il n'est donc pas nécessaire que cette demande de renouvellement soit soumise à une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Suivi de la qualité des eaux prélevées Annexe 8 : Arrêté Préfectoral du 07 octobre 2005 Annexe 9 : Rapport de M. COVA, hydrogéologue agréé, du 11 juin 2001

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Salon de Provence

le, 11 mars 2019

Signature

Par délégation,  
Sophie CONTE  
Directeur Général des Services  
Territoire du Pays Sabonnais.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

